

Calcul des déductions relatives aux SPEQ ou au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer pour 2009

- la partie inutilisée de la déduction, ainsi que la déduction pour l'année courante, relativement à un investissement que vous avez fait en 2004 dans une société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ);
- la partie inutilisée des déductions, ainsi que la déduction pour l'année courante, relativement à un investissement que vous avez fait en 2004 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

1 Renseignements sur l'identité (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

2 Revenu total servant à calculer des déductions pour investissements stratégiques

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration)					1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration)					2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration	+				3
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=				4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4					5
Revenu total servant à calculer des déductions pour investissements stratégiques					=

3 Déduction relative aux SPEQ

Partie inutilisée de la déduction au début de 2009 (voyez le formulaire TP-965.32 de 2008)

Partie relative à 2004 (ligne 16, colonne C)	Partie inutilisée de la déduction au début de 2009	11
--	---	----

Déduction relative à un investissement dans une SPEQ pour 2009

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %					12
------------------------------------	--	--	--	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 11 et 12 correspond à la déduction relative à un investissement dans une SPEQ à laquelle vous avez droit en 2009.

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 11 et 12. Reportez ensuite le montant de la ligne 13 à la ligne 287 de votre déclaration.	Déduction relative à un investissement dans une SPEQ pour 2009	13
---	---	----

4 Déductions relatives au RIC

Partie inutilisée des déductions au début de 2009

Important : Cette information figure sur le formulaire TP-965.32 de 2008.

Partie relative à 2004 (ligne 31, colonne C)			20
Partie relative à 2005 (ligne 32, colonne C)	+		21
Partie relative à 2006 (ligne 33, colonne C)	+		22
Partie relative à 2007 (ligne 34, colonne C)	+		23
Partie relative à 2008 (ligne 35, colonne C)	+		24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.			
Partie inutilisée des déductions au début de 2009 =			▶ 25

Montant donnant droit à une déduction, inscrit à la case G de vos relevés 7 de 2009	+		26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.			= 27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %	▶		28
------------------------------------	---	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative à un investissement dans le RIC à laquelle vous avez droit en 2009.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit en 2009. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration.	Déduction relative à un investissement dans le RIC utilisée en 2009		29
--	--	--	----

Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2010

	A Montant des lignes 20 à 24 et 26	B Montant ou partie du montant de la col. A, déduit en 2009	C Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2010 (col. A moins col. B)
Partie relative à 2004*	(20)		30
Partie relative à 2005	(21)		= 31
Partie relative à 2006	(22)		= 32
Partie relative à 2007	(23)		= 33
Partie relative à 2008	(24)		= 34
Partie relative à 2009	(26)		= 35
Total =			

Le total de la colonne B doit égaier le montant de la ligne 29.

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2010 la partie inutilisée de la déduction relative à 2004.